

## REPRESENTATIVITE PATRONALE

### L'U2P émet de sérieux doutes sur la validité des résultats et conteste les modalités de mesure de l'audience patronale

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 21.07.19

Paris, 7 juillet 2021

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

#### PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Les résultats de la mesure de la représentativité patronale présentés aujourd'hui dans le cadre du Haut conseil du dialogue social - HCDS, amènent une triple réaction de l'U2P.

**D'abord, l'U2P rassemble 203.000 entreprises adhérentes, en augmentation de 50.000 par rapport à la précédente mesure, et conforte ainsi sa place de force patronale de premier plan**, réunissant un nombre d'entreprises adhérentes très supérieur au nombre d'entreprises affiliées au Medef.

Ces résultats sont à mettre à l'actif des 5 confédérations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL, CNATP) et des 120 organisations nationales affiliées à l'U2P, qui ont fait le choix d'être représentées et accompagnées par l'U2P au niveau interprofessionnel. **Ils confortent les représentants de l'U2P dans leur détermination à défendre les intérêts des chefs d'entreprise de proximité et à développer les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.**

**En revanche, certains résultats sèment le doute quant à la façon de comptabiliser les entreprises et les salariés et peuvent laisser à penser que l'on s'éloigne de l'esprit de la loi.** Dans ce contexte l'U2P n'écarte pas la possibilité de contester les résultats devant la justice.

En outre, le système actuel de représentation patronale aboutit à une sur-représentation des grandes entreprises et à une sous-évaluation des petites entreprises au motif qu'elles emploient moins de salariés. **L'U2P dénonce cette situation inéquitable qui permet aux représentants des grandes entreprises et des PME d'imposer leurs décisions à l'ensemble de la communauté des entreprises.**

C'est pourquoi l'U2P poursuivra son action auprès du gouvernement et des parlementaires afin de définir pour l'avenir un système de représentation patronale plus équitable. Par ailleurs **l'U2P souhaite que les trois organisations patronales interprofessionnelles travaillent dans une logique de complémentarité, afin d'établir un environnement économique, fiscal et social favorable au développement de l'ensemble des entreprises françaises.**